

**SAINT JULIEN LABROUSSE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2016**

**Présents** : Mmes BOUIX Monique, FOURET Magali, TESTARD Annie, Ms CROS Christian, LADREYT André, LUQUET Roland, PRAMAYON Jean Pascal, MICHEL Didier

**Absente représentée** : Mme BALTASSAT Francine accordant pouvoir à Mme BOUIX Monique

**Absent** : M. MAZOT Hervé

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme JARJAT est nommée secrétaire de séance pour suppléer Mme FOURET.

---

La séance débute à 20h36.

Le Conseil valide à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente et passe de ce fait à l'ordre du jour.

### **01 – FESTIVITE DE FIN D'ANNEES**

*Repas des aînés et arbre de Noël :*

- Le budget du repas est maintenu au même montant que les années précédentes. Christian Cros est en charge de récupérer les propositions de repas auprès de l'Auberge.
- Les invitations aux enfants et aux aînés seront envoyées entre le 07 et le 11 novembre.
- Une réponse des aînés devra être donnée au 28 novembre au plus tard.

*Marchés de Noël :*

- Le secrétariat prépare les affiches et les flyers qui seront ensuite affichés et distribués, inscrit la commune sur le site répertoriant les marchés de Noël. Il faut se renseigner sur la convention entre RDB et la Communauté de Communes Val'Eyrieux.
- Prévision d'un fond musical pour le jour du marché.

### **02 – OPERATION BRIOCHES**

Mme le Maire rappelle que l'opération brioche aura lieu du 03 au 09 octobre prochain. Elle indique aux conseillers que la même quantité de brioches que l'année dernière a été commandée et qu'il faut que chacun signale les tournées qu'il souhaite effectuer !

### **03 – SIGNALÉTIQUE D'INFORMATION LOCALE – ADRESSAGE DE LA COMMUNE**

Mme le Maire indique au Conseil que, de nombreuses pré-enseignes publicitaires sont situées en bordure des voies.

Depuis le vote de la nouvelle charte du Parc Naturel des Monts d'Ardèche toutes les pré-enseignes (concernant les hôtels, restaurants, garages, stations-services, activités en retrait et services d'urgence...) devront être supprimées. Ce qui implique une réaction de la commune.

En effet Saint Julien Labrousse n'est pas un lieu de passage important. Il faut donc trouver un compromis afin que les commerces et les lieux d'hébergement soient moins pénalisés.

La mise en place d'une Signalétique Locale d'Information avec l'aide du PNR semble donc indispensable.

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette opération, de solliciter le PNR pour étudier et faire réaliser ce programme, de solliciter des subventions auprès du PNR (Coup de Pouce) et de financer sur ses fonds propres, la part résiduelle, subvention déduite du montant de cette opération.

POUR : 9    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Mme le Maire rappelle également que des demandes de devis sont en attente pour l'adressage de la commune. Ces deux projets étant complémentaires.

#### **04 – MODERNISATION DES ECLAIRAGES PUBLICS**

Mme le Maire présente le courrier de la Communauté de Communes Val'Éyrieux sur la mise en place d'un fonds de concours pour la modernisation de l'éclairage public, les élus décident de ne pas donner suite car le programme de modernisation a déjà été entamé en partenariat avec le SDE 07.

#### **05 – SYNDICAT EYRIEUX CLAIR : CHARTE D'OBJECTIFS DES ZONES HUMIDES DU BASSIN DE L'EYRIEUX**

Mme le Maire expose les objectifs et les grandes lignes de la future charte d'objectifs des zones humides du bassin de l'Éyrieux. Elle souligne l'importance des zones humides notamment celle située à Saint Julien Labrousse qui vient de voir son aménagement terminé et qui peut être citée dans cette charte.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet mis à disposition et d'engager la commune à la signature de cette charte.

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

#### **06 – ZONES BLANCHES**

Mme le Maire fait part du courrier que la commune a reçu de la société Antenne Service Sonelec basée à Guilhaud Granges. Cette dernière propose des solutions pour tenter de régler le problème de mauvaise réception d'internet (voire inexistante) dans certaines zones de la commune. L'entreprise demande également la possibilité d'organiser une réunion d'information en mairie afin de proposer leur service aux habitants sur la solution internet haut débit par satellite avec les opérateurs Eutelsat et SES Astra.

Ils présenteront également la possibilité d'octroi d'une aide financière du Conseil Départemental d'Ardèche pour l'installation de ces équipements.

Mme le Maire est chargée de les contacter afin d'établir une date.

#### **07 – OFFICE NATIONALE DES FORETS : COUPES 2017**

M. Christian CROS, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, fait part au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, par laquelle il propose : la mise en vente sur pied de la coupe dans les parcelles n°5 et n°6 parties dans la forêt.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver l'État d'Assiette des coupes 2017.

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

#### **08 – PERSONNEL MUNICIPAL**

Mme le Maire expose la demande des agents pour la mise en place d'un régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les agents titulaires et stagiaires. Le Conseil a donné un avis favorable à cette mise en place. Un projet de délibération est établi. Les agents titulaires et stagiaires seront concernés. L'ensemble des documents seront présentés, pour avis, au prochain Comité Technique du Centre de Gestion. A la suite de cet avis, le Conseil délibérera.

Mme le Maire rappelle qu'il est également important de délibérer pour fixer la nature et la durée des autorisations d'absence notamment pour les événements familiaux. De même que pour le précédent sujet, le projet de délibération sera présenté au prochain Comité Technique du Centre de Gestion. A la suite de cet avis, le Conseil délibérera.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Téléthon : Suite à échanges entre les conseillers, il est décidé que les salles seront louées gracieusement aux organisateurs du Téléthon. Le chauffage restera cependant à leur charge.
- SEMLEER : Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la Communauté de Communes Val'Eyrieux. La Société d'Économie Mixte Locale Eyrieux Énergies Renouvelables (SEMLEER) regroupe un ensemble de communes du territoire Val'Eyrieux afin de permettre un investissement mutualisé dans des projets de production d'énergies renouvelables.  
La toiture de la salle des fêtes bénéficie d'une bonne exposition pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Nous avons donc été sollicités pour participer à ce projet. Madame le Maire a donné un accord de principe afin qu'une étude soit réalisée. C'est à la suite de cette étude que le Conseil déterminera si la commune adhèrera à ce projet ou non.
- Certains élus soulèvent le fait que la place publique aurait besoin de l'installation d'éclairage public. Suite à un débat, le Conseil décide de ne pas donner suite. En effet les coûts d'abonnement et d'installation seraient trop coûteux.

Fin de la séance : 00h00.